

### ARRÊTÉ MUNICIPAL

Direction Voirie

N° CN-2023-1912

- transmission en préfecture le :

- publié le :

- notifié le :

### ARRÊTÉ PERMANENT DE CIRCULATION

### MOUVEMENTS DES CYCLES AUX FEUX D'INTERSECTIONS

Le Maire de la ville d'Annecy ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6 ;

**VU** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 1ème partie, généralités ;

**VU** le Code de la route et notamment l'article R.415-15 ;

**VU** l'arrêté municipal n°2022-1210 en date du 03/06/2022 réglementant les mouvements des cycles aux feux d'intersections ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la ville d'Annecy de développer les modes de transports doux ;

**CONSIDÉRANT** la possibilité réglementaire autorisant les cyclistes à réaliser un cédez-le-passage à la place d'un arrêt au feu rouge, avant de s'engager dans la direction indiquée ;

**CONSIDÉRANT** que de nouveaux carrefours peuvent bénéficier de cette mesure sur le territoire de la ville d'Annecy ;

### ARRÊTE

#### ARTICLE 1 :

Les mouvements directionnels ci-dessous sont autorisés, pendant la durée de rouge du signal tricolore concerné, pour les cycles exclusivement et en cédant le passage aux piétons régulièrement engagés ainsi qu'aux différents mouvements de véhicules admis dans le carrefour.

	<b>Carrefour Feux tricolores</b>	<b>Mouvement directionnel autorisé</b>
Annecy	Intersection de l'avenue des Îles avec le boulevard du Fier	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue des Îles vers le boulevard du Fier
	Intersection de la rue du Cimetière des Îles avec le boulevard du Fier	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant boulevard du Fier vers la rue du Cimetière des Îles
		Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue du Cimetière des Îles vers le boulevard du Fier
	Intersection de la rue Maréchal Leclerc avec du boulevard du Fier	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue du Maréchal Leclerc vers le boulevard du Fier
		Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant boulevard du Fier vers la rue du Maréchal Leclerc
	Intersection de la rue Marius Vallin avec le boulevard du Fier	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant boulevard du Fier vers la rue Marius Vallin
		Mouvement direct à l'intersection du boulevard du Fier avec la rue Marius Vallin pour les cyclistes circulant boulevard du Fier dans le sens Nord/Sud
		Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue Marius Vallin vers le boulevard du Fier
	Intersection de l'avenue de Genève avec la rue Lucie Aubrac et le boulevard Bellevue	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue Lucie Aubrac vers l'avenue de Genève dans le sens Ouest/Sud
		Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue de Genève vers la rue Lucie Aubrac
		Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant boulevard Bellevue vers l'avenue de Genève dans le sens Est/Nord
		Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue de Genève vers le boulevard Bellevue
	Intersection de l'avenue de Genève avec le chemin des Carrières	Mouvement direct à l'intersection entre l'avenue de Genève et le chemin des Carrières pour les cyclistes circulant avenue de Genève dans le sens Sud/Nord
	Intersection de l'avenue de Brogny avec la rue Jacqueline Auriol	Mouvement direct à l'intersection de l'avenue de Brogny et de la rue Jacqueline Auriol pour les cycles circulant dans les deux sens
		Mouvement direct rue Jacqueline Auriol au droit de la bretelle d'accès à la RD 1201 pour les cycles circulant rue Jacqueline Auriol dans les deux sens
		Mouvement de tourne à gauche et de tourne à droite pour les cycles circulant avenue de Brogny vers la rue Jacqueline Auriol en direction de l'Est ou de l'Ouest
		Mouvement de tourne à gauche pour les cycles circulant rue Jacqueline Auriol vers l'avenue de Brogny en direction du Sud
		Mouvement direct au nord de l'avenue de Brogny pour les cycles circulant dans le sens Nord/Sud
	Intersection de la rue de Frontenex avec la rue Marc Leroux	Mouvement direct à l'intersection de la rue Marc Leroux avec la rue de Frontenex pour les cyclistes circulant rue Marc Leroux dans le sens Ouest/Est
		Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue de Frontenex vers la rue Marc Leroux
Intersection de la rue Marc Leroux avec l'avenue de Brogny	Mouvement direct à l'intersection de l'avenue de Brogny avec la rue Marc Leroux pour les cyclistes circulant avenue de Brogny dans le sens Nord/Sud	
	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue de Brogny vers la rue Marc Leroux	
Intersection de l'avenue de Novel avec l'avenue de France	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue de France vers l'avenue de Novel, dans les deux sens	
	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue de Novel vers l'avenue de France, dans les deux sens	
Intersection du boulevard de la Rocade avec l'avenue des Îles	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant boulevard de la Rocade vers l'avenue des Îles, dans les deux sens	
	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue des Îles vers le boulevard de la Rocade, dans les deux sens	

Intersection du boulevard de la Rocade avec l'avenue des Romains	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant boulevard de la Rocade vers l'avenue des Romains, dans les deux sens
	<b>Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue des Romains vers le boulevard de la Rocade, dans les deux sens</b>
Intersection du boulevard de la Rocade avec l'avenue du Parc des Sports	<b>Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue du Parc des Sports vers le boulevard de la Rocade, dans les deux sens</b>
	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant boulevard de la Rocade vers l'avenue du Parc des Sports, dans les deux sens
Intersection de la rue Carnot avec l'avenue de Genève, le boulevard du Lycée et le boulevard Decouz	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant boulevard Decouz vers la rue Carnot
	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue Carnot vers le boulevard du Lycée
	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant boulevard du Lycée vers l'avenue de Genève
	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue de Genève vers le boulevard Decouz
Intersection de l'avenue de Loverchy avec la rue de la Cité	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue des Trois Fontaines vers la rue de la Cité
	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue de la Cité vers l'avenue de Loverchy
	Mouvement direct à l'intersection de l'avenue de Loverchy avec la rue de la Cité pour les cycles circulant avenue des Trois Fontaines dans le sens Nord/Sud
	Mouvement direct à l'intersection de l'avenue de Loverchy avec la rue de la Croix Rouge pour les cyclistes circulant avenue de Loverchy dans le sens Sud/Nord
Intersection de l'avenue de Loverchy avec le chemin de la Croix Rouge	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant chemin de la Croix Rouge vers l'avenue de Loverchy
	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue de Loverchy vers le chemin de la Croix Rouge
	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue de Loverchy vers la rue du Travail, dans les deux sens
Intersection de l'avenue de Loverchy avec l'avenue du Rhône et l'avenue Lucien Boschetti	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue du Rhône vers l'avenue de Loverchy
	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue Lucien Boschetti vers l'avenue de Loverchy
	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue Loverchy vers l'avenue Lucien Boschetti
	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue de Loverchy vers l'avenue du Rhône
Intersection de la rue des Marquisats avec le chemin de Tillier	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue des Marquisats vers le chemin de Tillier
	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant chemin de Tillier vers la rue des Marquisats
	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue des Marquisats vers la piste cyclable
	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant de la piste cyclable vers la rue des Marquisats
Intersection du quai Eustache Chappuis avec la rue du Lac et la rue Joseph Blanc	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant quai Eustache Chappuis vers la rue du Lac
	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue du Lac vers le quai Eustache Chappuis
	Mouvement direct à l'intersection quai Eustache Chappuis avec la rue Joseph Blanc pour les cyclistes circulant quai Eustache Chappuis dans le sens Sud/Nord
Au droit de l'Hôtel de Ville quai Eustache Chappuis	Mouvement direct au droit de l'Hôtel de Ville pour les cyclistes circulant quai Eustache Chappuis dans le sens Sud/Nord

Au droit de l'entrée du parking de l'Hôtel de Ville quai Eustache Chappuis	Mouvement direct au droit de l'entrée du parking de l'Hôtel de Ville pour les cyclistes circulant quai Eustache Chappuis dans le sens Nord/Sud
Au droit de la sortie du parking de l'Hôtel de Ville quai Eustache Chappuis	Mouvement direct au droit de la sortie du parking de l'Hôtel de Ville pour les cyclistes circulant quai Eustache Chappuis dans le sens Nord/Sud
Au droit de Bonlieu quai Eustache Chappuis	Mouvements direct et de tourne à droite vers la promenade Jacquet pour les cycles circulant quai Eustache Chappuis dans le sens Sud/Nord
Au droit du quai de Vicenza quai Eustache Chappuis	Mouvement direct au droit du quai de Vicenza pour les cyclistes circulant quai Eustache Chappuis dans le sens Nord/Sud
Au droit du quai de Bayreuth rue des Marquisats	Mouvement direct au droit du quai de Bayreuth pour les cyclistes circulant rue des Marquisats dans le sens Sud/Nord
Au droit du quai Napoléon III quai Eustache Chappuis	Mouvement direct au droit du quai Napoléon III pour les cyclistes circulant quai Eustache Chappuis dans le sens Sud/Nord
Intersection du quai Eustache Chappuis avec la rue Jean Jaurès et l'avenue d'Albigny	Mouvement direct à l'intersection du quai Eustache Chappuis avec la rue Jean Jaurès pour les cyclistes circulant quai Eustache Chappuis dans le sens Ouest/Est
	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue Jean Jaurès vers le quai Eustache Chappuis
	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue d'Albigny vers la rue Jean Jaurès
Intersection de la rue Jean Jaurès avec la rue Sommeiller	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue Jean Jaurès vers la rue Sommeiller, dans les deux sens
Intersection de l'avenue d'Albigny avec la rue Louis Revon	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue d'Albigny vers la piste cyclable rue Louis Revon
	Mouvement direct pour les cycles circulant avenue d'Albigny à l'intersection avec la rue Louis Revon dans le sens Ouest/Est
Intersection de l'avenue d'Albigny avec le Boulevard Saint-Bernard de Menthon	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue d'Albigny vers le boulevard Saint-Bernard de Menthon
	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant boulevard Saint-Bernard de Menthon vers l'avenue d'Albigny
	Mouvement direct pour les cycles circulant avenue d'Albigny à l'intersection avec le boulevard Saint-Bernard de Menthon dans le sens Ouest/Est
Intersection du chemin des Cloches avec l'avenue Gambetta	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue Gambetta vers le chemin des Cloches
	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant chemin des Cloches vers l'avenue Gambetta
Intersection du chemin des Cloches avec l'avenue de France	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant chemin des cloches vers l'avenue de France, dans les deux sens
	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue de France vers le chemin des Cloches, dans les deux sens
Intersection de l'avenue de Thônes avec l'avenue de France	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue de France vers l'avenue de Thônes, dans les deux sens
	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue de Thônes vers l'avenue de France, dans les deux sens
Intersection de la route de Vignières avec l'avenue de France	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue de France vers la route de Vignières, dans les deux sens
	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant route de Vignières vers l'avenue de France, dans les deux sens
Intersection de l'avenue des Barattes avec l'avenue de France	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue de France vers l'avenue des Barattes, dans les deux sens
	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue des Barattes vers l'avenue de France, dans les deux sens
Intersection de l'avenue d'Albigny avec l'avenue de France	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue d'Albigny vers l'avenue de France
Intersection de l'avenue du Petit Port avec l'avenue	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant sur l'avenue d'Albigny dans le sens Ouest/Est

	d'Albigny	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue du Petit Port vers l'avenue d'Albigny
Annecy-le-Vieux	Intersection de l'avenue du Petit Port avec l'allée des Platanes	Mouvement direct pour les cycles circulant avenue du Petit Port dans le sens Ouest/Est
	Au droit du Canal du Colovry avenue du Petit Port	Mouvement direct pour les cycles circulant avenue du Petit Port à l'ouest du canal du Colovry, dans les deux sens
		Mouvement direct pour les cycles circulant avenue du Petit Port à l'est du canal du Colovry, dans les deux sens
	Intersection de la rue des Cygnes avec la rue des Mouettes	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue des Cygnes vers la rue des Mouettes, dans les deux sens
		Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue des Mouettes vers la rue des Cygnes, dans les deux sens
	Au droit du supermarché avenue des Carrés	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue des Carrés vers le parking du supermarché
		Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant du parking du supermarché vers l'avenue des Carrés
		Mouvement direct pour les cycles circulant avenue des Carrés dans le sens Ouest/Est
	Intersection de l'avenue des Carrés avec le clos du Buisson	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue des Carrés vers le clos du Buisson
		Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant du clos du Buisson vers l'avenue des Carrés
		Mouvement direct pour les cycles circulant avenue des Carrés dans les sens Est/Ouest et Ouest/Est
	Intersection de la avenue du Capitaine Baud avec la rue de Pommaries et la rue des Haies Vives	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue des Pommaries vers l'avenue du Capitaine Baud
		Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue du Capitaine Baud vers la rue des Haies Vives
		Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue des Haies Vives vers l'avenue du Capitaine Baud
		Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue du Capitaine Baud vers la rue des Pommaries
	Au droit de l'école maternelle rue de Lachat	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue de Lachat dans le sens Sud/Est
		Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue de Lachat dans le sens Est/Nord
		Mouvement direct pour les cycles circulant rue de Lachat dans le sens Nord/Sud
		Mouvement direct pour les cycles circulant rue de Lachat dans le sens Sud/Nord
	Au droit du centre commercial rue de Lachat	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue de Lachat dans le sens Nord/Ouest
		Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue de Lachat dans le sens Ouest/Sud
		Mouvement direct pour les cycles circulant rue de Lachat dans le sens Sud/Nord
		Mouvement direct pour les cycles circulant rue de Lachat dans le sens Nord/Sud
Intersection de l'avenue Georges Pompidou avec la rue Jean Baud et la route des Argos	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant route des Argos vers la rue Jean Baud	
	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant la rue Jean Baud vers l'avenue Georges Pompidou	
	Mouvement direct pour les cycles circulant avenue Georges Pompidou vers la route des Argos	
	<b>Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue Jean Baud vers l'avenue Georges Pompidou</b>	
	<b>Mouvement de tourne à gauche pour les cycles circulant rue Jean Baud</b>	

		<b>vers la route des Argos</b>
	Intersection de l'avenue du Général de Gaulle avec la rue de la Cour et la route de Provins	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant route de Provins vers l'avenue du Général de Gaulle
		Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue du Général de Gaulle vers la rue de la Cour
		Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue du Général de Gaulle vers la route de Provins
		Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue de la Cour vers l'avenue du Général de Gaulle
Cran-Gevrier	Intersection de l'avenue des Îles avec l'avenue Germain Pérréard et le boulevard du Fier	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue Germain Pérréard vers l'avenue des Îles
		Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue des Îles vers l'avenue Germain Pérréard
		Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant boulevard du Fier vers l'avenue des Îles
	Intersection de l'avenue de la République avec la rue des Forges	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue de la République vers la rue des Forges
		Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue des Forges vers l'avenue de la République
		Mouvement direct pour les cycles circulant avenue de la République dans le sens Est/Ouest
	Au droit du n° 45 avenue de la République	Mouvement direct pour les cycles circulant avenue de la République à l'intersection avec la sortie de l'aire de stationnement des Forges, dans les deux sens
	Au droit du 58bis avenue de la République	Mouvement direct pour les cycles circulant avenue de la République à l'intersection avec la sortie du parking des Passerelles dans le sens Est/Ouest
	Intersection de l'avenue de la République avec le chemin des Grèves et la rue des Passerelles	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue de la République vers le chemin des Grèves
		Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue de la République vers la rue des Passerelles
		Mouvement direct à l'intersection de l'avenue de la République avec la rue des Passerelles
		Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant chemin des Grèves vers l'avenue de la République
		Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue des Passerelles vers l'avenue de la République
	Intersection de l'avenue de la République avec la rue des Droits de l'Homme et l'avenue Pierre Mendès France	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue de la République vers la rue des Droits de l'Homme
		Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue des Droits de l'Homme vers l'avenue de la République
		Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue de la République vers l'avenue Pierre Mendès France
		Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue Pierre Mendès France vers l'avenue de la République
	Intersection de l'avenue des Îles et de la rue de la Crête	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue de la Crête vers l'avenue des Îles, dans les 2 sens
		Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue des Îles vers la rue de la Crête, dans les 2 sens
	Intersection de la Grande rue d'Aléry avec l'avenue du Pont Neuf et la rue de l'Isernon	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant Grande rue d'Aléry vers l'avenue du Pont Neuf
Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue du Pont Neuf vers la rue de l'Isernon		
Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue de l'Isernon vers l'avenue du Pont Neuf		
Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue du Pont Neuf vers la Grande rue d'Aléry		
<b>Mouvement de tourne à gauche pour les cycles circulant avenue du Pont Neuf vers la rue de l'Isernon</b>		

	Au droit du n° 15 Grande Rue d'Aléry	Mouvement direct pour les cycles circulant Grande rue d'Aléry, dans les deux sens	
Meythet	Intersection de la rue de la Fruitière avec l'avenue du Stade	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue de la Fruitière vers l'avenue du Stade, dans les deux sens	
		Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue du Stade vers la rue de la Fruitière, dans les deux sens	
	Intersection de la route de Frangy avec la route de Rumilly	Mouvement direct pour les cycles circulant route de Frangy dans les deux sens	
	Intersection de la route de Frangy avec la rue de l'Aérodrome et la rue François Vernex	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue François Vernex vers la route de Frangy	
		Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant route de Frangy vers la rue de l'Aérodrome	
		Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue de l'Aérodrome vers la route de Frangy	
	Intersection de la route de Frangy avec la rue de l'Egalité	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant route de Frangy vers la rue François Vernex	
		Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue de l'Egalité vers la route de Frangy	
		Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant route de Frangy vers la rue de l'Egalité	
	Intersection de la route de Frangy avec la rue Antoine Berthod	Mouvement direct pour les cycles circulant route de Frangy dans les sens Nord/Sud et Sud/Nord	
		Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue Antoine Berthod vers la route de Frangy	
		Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant route de Frangy vers la rue Antoine Berthod	
	Intersection de la route de Frangy avec l'avenue du Pont de Tasset	Mouvement direct pour les cycles circulant route de Frangy dans le sens Sud/Nord	
		Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue du Pont de Tasset vers la route de Frangy	
		Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant route de Frangy vers l'avenue du Pont de Tasset	
Pringy	Intersection de la route de Genève avec la rue des Romains et la route des Recouts	Mouvement direct pour les cycles circulant route de Frangy dans le sens Ouest/Est	
		Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue du Pont de Tasset vers la route de Frangy	
		Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant route de Frangy vers l'avenue du Pont de Tasset	
		Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant route des Recouts vers la route de Genève	
	Intersection de la route de Genève avec la rue de la gare et la route de la Ravoire	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue des Romains vers la route Genève	
		Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant route de Genève vers la route des Recouts	
		Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant route de Genève vers la rue des Romains	
		Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant route de Genève vers la route de Genève	
	Intersection de l'avenue d'Aix-les-Bains avec la route des Creuses	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant route de la Ravoire vers la route de Genève	
		Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant route de Genève vers la rue de la Gare	
		Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue de la Gare vers la route de Genève	
	Seynod	Intersection de l'avenue d'Aix-les-Bains avec l'avenue des Neigeos et la rue de Malaz	Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant route de Genève vers la route de la Ravoire
			Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue d'Aix-les-Bains vers la route des Creuses
			Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue de Malaz vers l'avenue d'Aix-les-Bains

		Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue d'Aix-les-Bains vers l'avenue des Neigeos
		Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue des Neigeos vers l'avenue d'Aix-les-Bains

ARTICLE 2 :

Les dispositions définies par le présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions antérieures, notamment celles de l'arrêté n°2022-1210 en date du 03/06/2022 de la commune nouvelle d'Annecy.

ARTICLE 3 :

La Direction de la Voirie de la ville d'Annecy est chargée de l'exécution de la mise en place de la signalisation en respectant les règles définies dans l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et le Code de la route.

ARTICLE 4 :

Les dispositions définies par le présent arrêté prennent effet le jour de la mise en place de la signalisation réglementaire.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la ville d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois :

- à compter de la notification de l'arrêté ou de sa date de publication ou
- à compter de la réponse de la ville d'Annecy si un recours gracieux a été préalablement déposé.

ARTICLE 6 :

Monsieur le Maire de la ville d'Annecy et les agents placés sous ses ordres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera notifié et/ou publié selon la procédure légale.

---

---